

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 30 avril 2024, dix-sept (17) heures, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau  
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle  
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas  
Madame la conseillère : Chantal Thérien  
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert  
Monsieur le conseiller : René Lalande  
Madame la conseillère : Suzie Radermaker

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

La directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du premier projet de résolution en vertu du règlement numéro 2018-423 relatif aux PPCMOI – Demande numéro 2023-425 - 239-243, rue Saint-Pierre – Matricule 1840-08-1392
3. Date de consultation publique relativement à la demande de PPCMOI numéro 2023-425
4. Adoption du premier projet de résolution en vertu du règlement numéro 2018-423 relatif aux PPCMOI – Demande numéro 2024-0061 - 2254, chemin du Tour-du-Lac – Matricule 1840-28-1803
5. Date de consultation publique relativement à la demande de PPCMOI numéro 2024-0061
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

**1. Résolution 2024.04.107  
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2024.04.108  
Adoption du premier projet de résolution en vertu du règlement numéro 2018-423 relatif aux PPCMOI – Demande numéro 2023-425 - 239-243, rue Saint-Pierre – Matricule 1840-08-1392**

CONSIDÉRANT qu'une demande pour un projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage résidentiel multifamilial d'un bâtiment a été déposée pour le matricule 1840-08-1392, situé au 239-243, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé dans la zone Rb-3 du périmètre urbain et que l'usage résidentiel bifamilial et trifamilial y est autorisé;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de changer le nombre de logements de trois (3) à quatre (4), tout en conservant la même implantation au sol du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'immeuble répond aux critères en ce qui a trait aux espaces de stationnement;

CONSIDÉRANT que le demandeur a déposé son projet conformément au règlement numéro 2018-423 relatif au PPCMOI;

CONSIDÉRANT que le service d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a fait une étude préliminaire du projet et a validé la recevabilité de celui-ci;

CONSIDÉRANT que ce projet contient une disposition susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT le processus d'analyse pour un PPCMOI;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 20 mars 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif en environnement (CCE) lors de sa réunion du 19 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de résolution en vertu du règlement 2018-423 (PPCMOI), demande numéro 2023-425, et ce, dans le but d'autoriser l'usage résidentiel multifamilial d'un bâtiment, en faveur du matricule 1840-08-1392, situé au 239-243, rue Saint-Pierre.

Le tout, conditionnellement à ce que le bâtiment soit relié à une installation sanitaire conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-r22), ainsi qu'à l'article 5.3.2 du Règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats.

ADOPTÉE

**3. Résolution 2024.04.109  
Date de consultation publique relativement à la demande de PPCMOI numéro 2023-425**

IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU de tenir une consultation publique le 13 mai 2024 à 18h30, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », et ce, concernant la demande numéro 2023-425 pour un projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage résidentiel multifamilial d'un bâtiment situé au 239-243, rue Saint-Pierre, matricule 1840-08-1392.

ADOPTÉE

**4. Résolution 2024.04.110  
Adoption du premier projet de résolution en vertu du règlement numéro 2018-423 relatif aux PPCMOI – Demande numéro 2024-0061 - 2254, chemin du Tour-du-Lac – Matricule 1840-28-1803**

CONSIDÉRANT qu'une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage mixte (3 commerces et 6 ou 7 logements) d'un bâtiment a été déposée pour le matricule 1840-28-1803, situé au 2254, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé dans la zone Cv-1 et Rc-2 du périmètre urbain et que l'usage commercial y est autorisé dans la zone Cv-1 et que l'usage multifamilial y est autorisé dans la zone Rc-2;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de construire un immeuble mixte avec 3 commerces et 6 ou 7 logements, dont 1 ou 2, à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le demandeur a déposé son projet conformément au règlement 2018-423 relatif au PPCMOI;

CONSIDÉRANT que le service d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a fait une étude préliminaire du projet et validé par courriel la recevabilité de celui-ci;

CONSIDÉRANT que ce projet contient une disposition susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT le processus d'analyse pour un PPCMOI;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 16 avril 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif en environnement (CCE) lors de sa réunion du 19 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU, d'adopter le premier projet de résolution en vertu du règlement 2018-423 (PPCMOI), demande numéro 2024-0061, et ce, dans le but d'autoriser l'usage mixte (3 commerces et 6 ou 7 logements) d'un bâtiment, en faveur du matricule 1840-28-1803, situé au 2254, chemin du Tour-du-Lac.

Le tout, conditionnellement à ce que le bâtiment soit relié à une installation sanitaire conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-r22), ainsi qu'à l'article 5.3.2 du Règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats.

Messieurs René Lalande et Gaétan Lacelle s'abstiennent.

ADOPTÉE

**5. Résolution 2024.04.111  
Date de consultation publique relativement à la demande de PPCMOI  
numéro 2024-0061**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de tenir une consultation publique le 13 mai 2024 à 19h00, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », et ce, concernant la demande numéro 2024-0061 pour un projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage mixte d'un bâtiment situé au 2254, chemin du Tour-du-Lac, matricule 1840-28-1803.

ADOPTÉE

**6. Période de questions**

**7. Résolution 2024.04.112  
Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominougue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

Catherine Clermont  
Directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francine Létourneau  
Mairesse

\*\*\*\*\*

---

Francine Létourneau  
Mairesse

---

Catherine Clermont  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*